



CAPSSA

# RAPPORT DE GESTION

2025

Version du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2026

1.	Les Instances .....	5
1.1.	Le Conseil d'administration .....	5
1.2.	Le Bureau .....	6
1.3.	Le Comité d'Audit .....	6
1.4.	La Commission d'Action Sociale .....	7
1.5.	La Commission Paritaire .....	7
1.6.	Le Comité interne de gestion des Risques .....	8
1.7.	Le Comité interne qualité des données .....	8
1.8.	Description de la gouvernance .....	8
2.	Les membres des Instances (au 5 avril 2025, date de renouvellement général) .....	9
2.1.	Le Conseil d'administration .....	9
2.2.	Le Bureau .....	10
2.3.	Le Comité d'Audit .....	11
2.4.	La Commission d'Action Sociale .....	11
2.5.	La Commission Paritaire .....	11
3.	Le calendrier 2025 .....	12
4.	Les statistiques du service technique .....	13
4.1.	Prestations .....	13
4.2.	Gestion des dossiers .....	15
5.	Indicateurs proposés au titre de la qualité de gestion .....	16
6.	Les statistiques de l'action sociale .....	17
7.	Les états comptables .....	18
7.1.	Compte technique des opérations non-vie (en milliers d'Euros) .....	18
7.2.	Compte technique des opérations vie (en milliers d'Euros) .....	18
7.3.	Compte non technique en milliers d'Euros (Résultat global) .....	19
7.4.	Bilan au 31 décembre 2025 .....	20
7.5.	Les résultats des cinq derniers exercices (en K€) .....	21
7.6.	Analyse du résultat 2025 .....	21
7.7.	Evénements postérieurs à la clôture .....	24
7.8.	Délais de paiements clients et fournisseurs .....	25
8.	Investissement responsable et RSE .....	26
9.	Perspectives 2026 .....	26

Conformément à l'article A931-3-11 du code de la sécurité sociale, l'Institution procède à la rédaction de son rapport de gestion. Ce dernier décrit la situation et l'activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les conditions dans lesquelles l'Institution garantit les engagements qu'elle prend vis-à-vis de ses membres participants, bénéficiaires et ayants droit, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives.

## Préambule

L'année 2025 aura été marquée par la continuité des conflits en prolongation des années précédentes, en Ukraine et au Moyen-Orient.

2025 a toutefois marquée l'émergence d'une nouvelle doctrine Etasunienne, largement protectionniste par l'instauration de droits de douane à géométrie variable, ainsi qu'hégémonique avec la revendication de territoires. Ces positions fragilisent la situation des alliés historiques et amènent par ailleurs à des opérations commerciales agressives, négociées hors des canaux traditionnels comme ceux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'émergence des technologies relevant de « l'intelligence Artificielle » aura été fortement soutenue par des investissements massifs mondiaux dans ce secteur d'activité en 2025. Ces technologies, présentées comme de rupture, entraîneront des conséquences importantes dans un large champ d'activités mais les applications pratiques restent à instaurer.

Le dérèglement climatique aura encore connu des situations extrêmes par la destruction massive de zones forestières et urbaines au travers du monde, entraînant des charges croissantes d'assurance et de réassurance.

L'Institution, quant à elle, n'aura pas connu d'impacts économiques majeurs entraînant d'hypothétiques évolutions négatives issues de ces chocs mondialisés.

Bien au contraire, sa solidité, vue à l'aune des mesures de sa solvabilité, montre une constante forte de sa situation : sa solvabilité aura été supérieure à 300 % sur la période 2017-2025. (\*)

Au titre de 2025, cette dernière d'établit à 342%, confirmant la stabilité de son régime d'assurance et entérinant notamment ses décisions de réduire les cotisations appelées en 2024 ainsi que l'amélioration des garanties proposées.

Sur l'exercice 2025, le résultat global est de 46,1 Millions d'euros.

L'année 2025, comme en 2024, aura été marquée par des réponses adaptées aux enjeux du secteur, et ce, dans de nombreux domaines :

- Les nouveaux risques, dont la Cybercriminalité et l'entrée dans la norme de la Directive Européenne DORA (Digital Operational Resilience Act), et la mise en conformité de son dispositif de sécurité de ses systèmes d'information ;
- L'évolution du cadre réglementaire impactent ses processus techniques et de gestion de façon importante. A titre d'exemple, la nouvelle directive AMLD6 est entrée en vigueur en juillet 2024 (domaine LCBFT). Le règlement européen dédié à ce sujet (AMLR) est adopté mais doit être complété par des normes techniques (RTS) dans le courant de l'année 2026. Une mise en conformité (la mise à jour de principes de gouvernance, de la politique, du cadre procédural, des contrôles et de la révision de la classification des risques...) sera nécessaire ;
- La transformation progressive vers des échanges numériques avec ses prestataires à l'occasion de sa campagne de gestion des informations demandées ;
- La numérisation et l'automatisation de certains processus de gestion, dans l'attente de l'accès à des services étatiques. Ces derniers devront simplifier les démarches administratives des pensionnés ;
- La préparation au projet de la dématérialisation de facture (facture électronique) prévu pour 2026.

(\*) : 2017 : 384 % ; 2018 : 383 % ; 2019 : 330 % ; 2020 : 306 % ; 2021 : 376 % ; 2022 : 462 % ; 2023 : 428 % 2024 : 385 % 2025 : 342 %

## CHIFFRES CLES 2025

**14 271**

Nombre de dossiers servis dans l'année

**14 397**

Nombre de bénéficiaires

**342 %**

Marge de Solvabilité

**4,37 %**

Taux de frais de gestion

**123,1 M€**

Chiffre d'affaires

**81,6 M€**

Prestations et frais payées

**772,1 M€**

Montant des provisions techniques

**160 617**

Nombre de participants

## 1. Les Instances

### 1.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de l'Institution telles que définies à l'article L. 931-1 du Code de la sécurité sociale et veille à leur mise en œuvre.

Ainsi, il :

- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'Institution et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- Nomme un bureau et éventuellement une ou plusieurs commissions ;
- Détermine les orientations de la politique d'action sociale et délègue à la commission d'action sociale sa mise en œuvre sur la base d'un Règlement intérieur qu'il approuve ;
- Arrête le budget, les comptes, ainsi que le rapport de gestion conformément à la réglementation du Code de la Sécurité sociale, ainsi que le rapport de solvabilité ;
- Décide la revalorisation des prestations prévues par le régime de prévoyance, à l'exception du capital décès ;
- Nomme, révoque le Directeur Général ;
- Nomme, révoque, sur proposition du Directeur Général, une ou des personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué ;
- Détermine la rémunération des Directeurs généraux et fixe les modalités des contrats de travail, le cas échéant ;
- Détermine, en accord avec le Directeur Général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués ;
- Définit les cas dans lesquels les dirigeants effectifs (Directeur Général et Directeur Général Délégué) sont absents ou empêchés de manière à garantir la continuité de la direction effective ;
- Autorise les conventions visées à l'article R. 931-3 -24 du Code de la Sécurité sociale ;
- Décide de souscrire tout contrat ou convention ;
- Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Autorise les cautions, avals et garanties donnés par l'Institution et ce dans les conditions de l'article R. 225-28 du Code de commerce ;
- Délibère annuellement sur la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Les principaux travaux du Conseil au cours dudit exercice :

- Approbation des procès-verbaux de chaque Conseil d'administration et prise de connaissance des procès-verbaux du Bureau et du Comité d'audit ;
- Arrêté des comptes et des rapports de gestion, de solvabilité (RSR/SFCR) et du processus d'élaboration de l'information comptable & financière de l'exercice 2024 ;
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
- Rapport annuel relatif à la déshérence des contrats prévoyance 2024 ;
- Rapport article 29 - Loi Energie Climat 2024 ;
- Arrêté comptable des comptes du 1er semestre 2025 ;
- Ratification de la liquidation des dossiers de pensions d'invalidité demandées tardivement ;
- Approbation du rapport sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne de LCBFT et de gel des avoirs 2024 ;
- Présentation du rapport d'audit interne sur le contrôle relatif à la LCB-FT ;
- Présentation du rapport des CAC au Comité d'audit ;
- Approbation des mises à jour des politiques, des rapports de l'EIRS et des fonctions actuarielle et audit interne ;
- Plan des futures décisions de gestion et dispositif visant à garantir la qualité des données,
- Présentation des SCR trimestriels ;
- Rapport sur le contrôle des réclamations et des médiations 2024 ;

- Présentation du compte rendu de contrôle des placements financiers ;
- Arrêtés comptables des comptes au 30 juin et au 30 septembre 2025 et projection de l'exercice 2025 ;
- Approbation du budget 2026 ;
- Examens des situations des placements et information sur les modalités de décision d'investissement et de placement ;
- Présentation de la synthèse sur le contrôle des sous-traitants ;
- Présentation des dispositifs LCB-FT et gel des avoirs ainsi que la classification des risques associés ;
- Présentation des dispositifs de sécurité des systèmes d'information (dans le cadre de la mise en place de la directive Européenne DORA sur la résilience des systèmes d'information) ;
- Approbation du projet de modification des statuts ;
- Modification du règlement de la Commission d'action sociale ;
- Election du Président, Vice-président et autres membres du Bureau et du Comité d'audit.

## 1.2. Le Bureau

- Il est composé à parité d'un représentant par Fédération Syndicale et de représentants du collège « Employeur », membres du Conseil d'administration ;
- Le Bureau prépare les réunions du Conseil d'administration ;
- Il s'est réuni quatre fois sur convocation de la Présidence ;
- Il peut recevoir délégation du Conseil d'administration pour délibérer en ses lieu et place sur des questions précisément définies. Cette délégation est consentie à la suite d'une décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

## 1.3. Le Comité d'Audit

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance est élaboré conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 précité. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 ;
- Il suit la réalisation de la mission des commissaires aux comptes ;
- Il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du présent titre ;
- Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de

l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

- Les membres du Comité d'audit se sont réunis quatre fois au cours de l'exercice écoulé. L'agenda des réunions est identique à celui du Bureau.

#### **1.4. La Commission d'Action Sociale**

- La Commission d'Action Sociale examine les dossiers de demandes d'aides individuelles et décide souverainement de l'attribution ou du refus d'attribution des sommes sollicitées (aide financière exceptionnelle, prêt d'honneur) ;
- Au cours de l'exercice écoulé, les membres de la Commission d'Action Sociale se sont réunis 10 fois.

#### **1.5. La Commission Paritaire**

La Commission Paritaire ordinaire :

- Délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé,
- Approuve toutes les conventions visées à l'article R. 931-3-24 du Code de la Sécurité sociale et statue sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Peut couvrir, par un vote, la nullité des conventions dites « réglementées » conclues sans autorisation préalable du Conseil d'administration, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie ;
- Ratifie la décision du Conseil d'administration de déplacer le siège social dans le même département ou dans un département limitrophe et décide de son déplacement au-delà de ces limites géographiques ;
- Désigne, pour six exercices, sur la liste agréée par la Cour d'appel de Paris, un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Définit les modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour exposés par les administrateurs pour l'exercice de leur fonction.

Ces décisions prennent la forme de délibérations adoptées par accord obtenu à la majorité des voix des membres présents de chaque collège.

La Commission Paritaire extraordinaire se prononce sur :

- La modification des statuts et du règlement général ;
- Le transfert de tout ou partie d'un portefeuille d'opérations ;
- La fusion, scission ou dissolution de l'Institution.

Les dispositions retenues sont formalisées dans un avenant à l'accord qui a constitué l'Institution.

Les membres de la Commission Paritaire se sont réunis une fois au cours de l'exercice écoulé.

## 1.6. Le Comité interne de gestion des Risques

- Le Comité de gestion des risques est composé des responsables des quatre fonctions clés (actuariat, vérification de la conformité, audit interne et gestion des risques), des responsables de service : juridique, service comptable, Administration générale et ressources humaines, services généraux, ESG ISR et Biodiversité et des Dirigeants effectifs ;
- En 2025, le Comité de gestion des risques interne s'est réuni deux fois.

## 1.7. Le Comité interne qualité des données

- Le Comité Qualité des Données fait le bilan des actions d'amélioration en continu retenues dans l'application de la politique Qualité des Données ;
- Le Comité Qualité des Données se sera réuni une fois pour faire le bilan des actions menées ;
- Ces dernières font appel à une démarche pragmatique ciblée pour accroître la qualité des données ;
- L'accent a été mis en 2025 sur le contrôle de la chaîne d'alimentation des données vers le calcul des provisions techniques, notamment le déversement des données depuis le logiciel métier CIMEON vers les bases utilisées en actuariat.

## 1.8. Description de la gouvernance

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), disponible sur le site [www.capssa.fr](http://www.capssa.fr) ; propose une description détaillée de la gouvernance.

## 2. Les membres des Instances (au 5 avril 2025, date de renouvellement général)

### 2.1. Le Conseil d'administration

<b>Président :</b> Mme Corine POSTEL		<b>Vice-présidente :</b> M. Frédéric BELOUZE	
<b>Collège « Employeurs »</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
Mme Cécile ALOMAR		M. Maxime ROUCHON	
M. Jean-Marie ATTARD		M. Luc-Richard CHERVY	
Mme Isabelle BERTIN		M. Jean-Charles GILLET	
M. Eric BLACHON		M. Alain Aoustet	
M. Philippe GILLE		M. Pierre BURBAN	
M. Cyrille HUSSON		Mme Olivia GRANGERODET	
M. Fabrice GOMBERT		Mme Nicole FLAJSZAKIER	
Mme Valérie GUILLON		M. Hervé-Damien MAURICE	
Mme Corine POSTEL		M. Dominique GASPARD	
M. Emmanuel LAURENT		M. Nathanaël GRAVE	
Mme Nathalie LEBAS		Mme Marie-Laure COLLET	
Mme Isabelle SANCERNI		M. Christian GELIS	

Collège « Salariés »	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>CFDT</b>	
M. Patrick MEYERE Mme Karima SENOUSI	Mme Sandra PROVÔT M. Marcin BERECOCHEA
<b>CFE/CGC</b>	
Mme Laurence GRANDJEAN Mme Raphaëlle HERNANDEZ	M. Marc MASURE M. Jean-Luc RATHIPANYA
<b>CFTC</b>	
M. Frédéric BELOUZE M. Benoît VOLKOFF	M. Jacques PECH Mme Sabine KARST
<b>CGT</b>	
M. Thierry DABURON Mme Stéphanie POCHOLLE	Mme Adeline COSTANTINO M. Karim BAKHTA
<b>FO</b>	
M. Willy TICOT	M. Frédéric GARCIA
<b>SNFOCOS</b>	
M. Bruno GASPARINI	M. Jean-Baptiste ESCUDIER-BATTINI
<b>UNSA</b>	
M. Erwan GARGADENNEC Mme Myriam HARLEY	M. Vincent LEPRINCE

## 2.2. Le Bureau

Président : Mme Corine POSTEL	Vice-présidente : M. Frédéric BELOUZE
<b>Collège « Employeurs »</b>	<b>Collège « Salariés »</b>
M. Jean-Marie ATTARD	M. Thierry DABURON
Mme Isabelle BERTIN	M. Erwan GARGADENNEC
M. Cyrille HUSSON	M. Bruno GASPARINI
M. Emmanuel LAURENT	Mme Laurence GRANDJEAN
Mme Nathalie LEBAS	M. Patrick MEYERE

### 2.3. Le Comité d'Audit

- Les membres du Bureau et Mme Raphaëlle HERNANDEZ, membre qualifié.

### 2.4. La Commission d'Action Sociale

- **Présidence** : Mme Laurence GRANDJEAN
- Le Président et la Vice-présidente sont membres de droit.

Collège « Employeurs »
M. Jean-Marie ATTARD
Collège « Salariés »
M. Erwan GARGADENNEC
Mme Stéphanie POCHOLLE
Mme Karima SENOUSI
M. Willy TICOT

### 2.5. La Commission Paritaire

Collège « Employeurs »		Collège « Salariés »
Mme Cécile ALOMAR M. Jean-Marie ATTARD	<b>CFDT</b>	M. Patrick MEYERE Mme Karima SENOUSI
Mme Isabelle BERTIN M. Eric BLACHON	<b>CFE/CGC</b>	M. Philippe BAUX M. Xavier BRUERA
M. Philippe GILLE M. Fabrice GOMBERT	<b>CFTC</b>	M. Frédéric BELOUZE M. Benoît VOLKOFF
Mme Valérie GUILLON M. Cyrille HUSSON	<b>CGT</b>	Mme Audrey GRANET M. Christian ANGEL
M. Emmanuel LAURENT	<b>FO</b>	M. Willy TICOT
Mme Nathalie LEBAS	<b>SNFOCOS</b>	M. Bruno GASPARINI
Mme Corine POSTEL Mme Isabelle SANCERNI	<b>UNSA</b>	Mme Myriam HARLEY M. Erwan GARGADENNEC

### 3. Le calendrier 2025

<b>Conseils d'administration</b>	Vendredi 4 avril	9 heures
	Vendredi 27 juin	9 heures 30
	Jeudi 11 septembre	9 heures 30
	Vendredi 18 décembre	9 heures 30

<b>Bureaux et Comités d'audit</b>	Jeudi 20 mars	9 heures 30
	Vendredi 13 juin	9 heures 30
	Vendredi 29 août	9 heures 30
	Jeudi 4 décembre	14 heures 30

<b>Commission Paritaire</b>	Vendredi 4 avril	À la suite du Conseil
-----------------------------	------------------	-----------------------

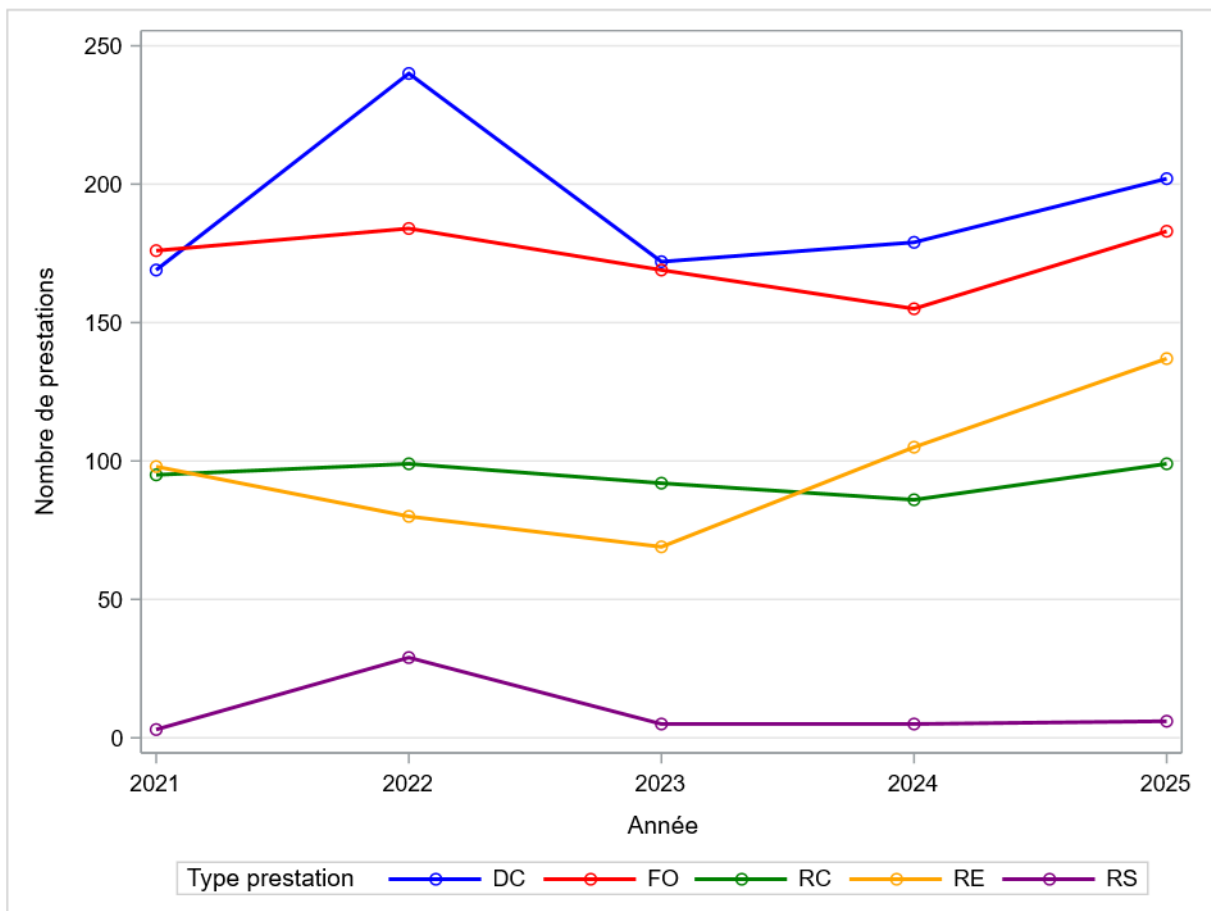
<b>Commissions d'action sociale</b>	Mardi 28 janvier	10 heures
	Lundi 24 février	14 heures 00
	Jeudi 20 mars	14 heures 30
	Mardi 29 avril	09 heures 30
	Lundi 2 juin	14 heures 30
	Mercredi 2 juillet	14 heures 30
	Jeudi 28 août	14 heures 30
	Vendredi 26 septembre	09 heures 30
	Vendredi 24 octobre	09 heures 30
	Mardi 25 novembre	10 heures
	Mercredi 17 décembre	16 heures

## 4. Les statistiques du service technique

### 4.1. Prestations

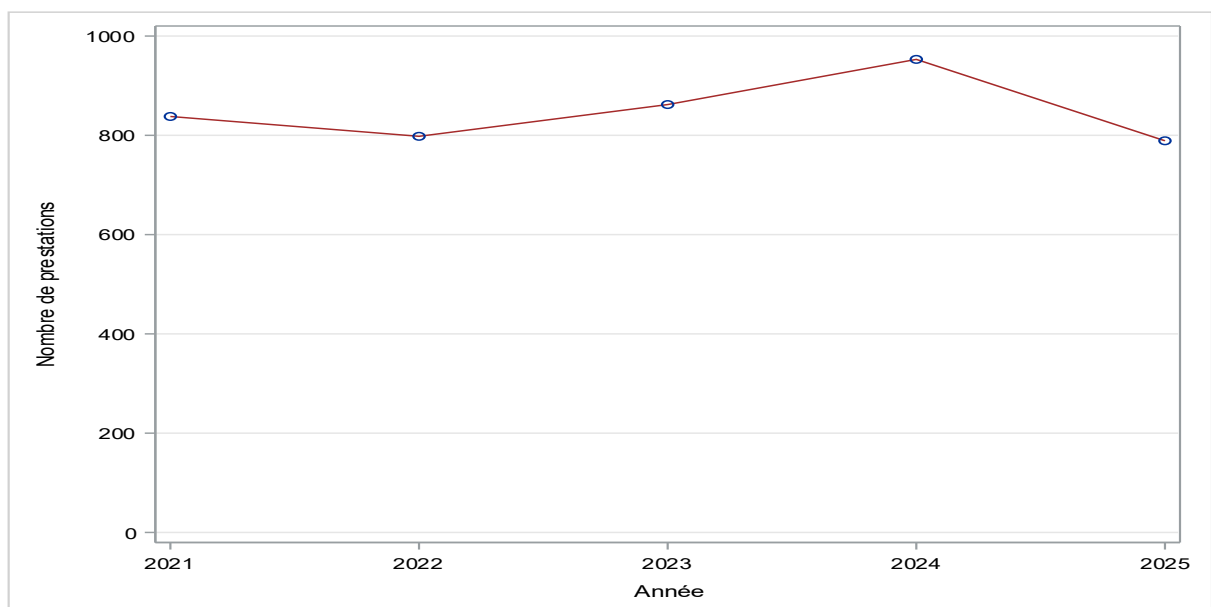
	NATURES DES TRAVAUX	NOMBRE DE DOSSIERS 2021	NOMBRE DE DOSSIERS 2022	NOMBRE DE DOSSIERS 2023	NOMBRE DE DOSSIERS 2024	NOMBRE DE DOSSIERS 2025
<b>PENSIONS D'INVALIDITE</b>	Nouvelles Liquidations	838	798	862	953	789
	Révisions	1870	2543	3217	3878	3496
	Solde D'arrérages	106	129	147	243	179
	Calculs et Notifications de trop-perçus	259	245	242	180	172
<b>CAPITAL DECES</b>	Nouvelles Liquidations	169	240	172	179	202
	Révisions	0	4	0	0	0
	Calculs et Notifications De trop-perçu	0	0	0	0	1
<b>FRAIS D'OBSEQUES</b>	Nouvelles Liquidations	176	184	169	155	183
	Calculs et Notifications De trop-perçus	0	0	0	0	0
<b>RENTES EDUCATION</b>	Nouvelles Liquidations	98	80	69	105	137
	Révisions	64	27	10	10	25
	Solde d'arrérages	62	61	72	70	48
	Calculs et notifications De trop-perçus	41	41	30	28	21
<b>RENTES DE CONJOINT</b>	Nouvelles liquidations	95	99	92	86	99
	Révisions	6	15	9	9	15
	Solde d'arrérages	33	40	41	35	40
	Calculs et notifications de trop-perçus	32	32	36	25	19
<b>RENTES DE SURVIE</b>	Nouvelles liquidations	3	29	5	5	6
	Révisions	15	17	29	29	14
	Solde d'arrérages (+ Rentes d'ex-conjoint)	2	11	10	9	17
	Calculs et notifications de trop-perçus (+ rentes d'ex-conjoint)	21	21	36	33	17
<b>PENSIONS D'ORPHELIN</b>	Révisions	0	0	0	0	0
	Solde D'arrérages (+ Rentes D'ex-Conjoint)	0	2	3	1	0
	Notifications de trop-perçus	0	0	0	0	0
<b>ADHESIONS INDIVIDUELLES</b>	Adhésions individuelles	95	108	102	101	46

### Nombre de nouvelles liquidations - Garanties Décès (5 dernières années)



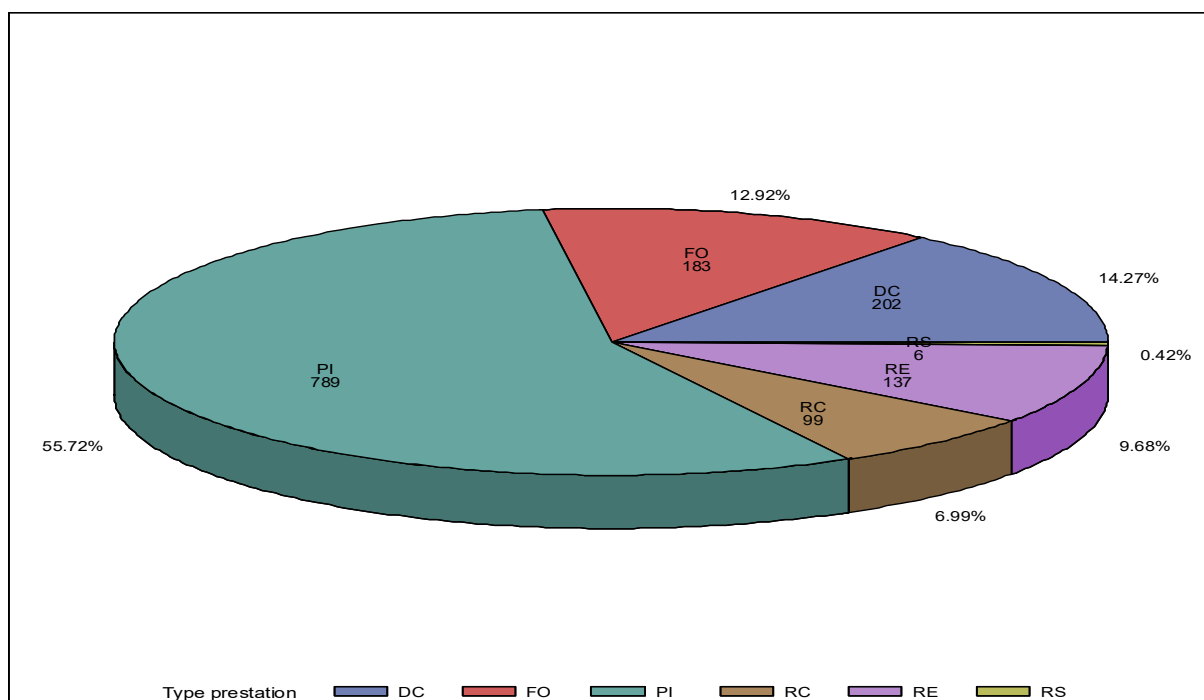
- Augmentation des dossiers « capital décès » en 2025.

### Nombre de nouvelles liquidations - Garantie PI (5 dernières années)



- Baisse des dossiers « pensions invalidité » en 2025.

## Répartition des prestations - 2025



## 4.2. Gestion des dossiers

PRESTATIONS	2024		2025	
	Nombre de dossiers servis dans l'année	Nombre de bénéficiaires	Nombre de dossiers servis dans l'année	Nombre de bénéficiaires
PENSION D'INVALIDITE	8 638	8 638	8 556	8 556
RENTES DE SURVIE	1 010	1 014	968	971
RENTES DE CONJOINT	3 215	3 215	3 259	3 259
RENTES EX-CONJOINT	29	29	29	29
PENSION D'ORPHELINS	46	52	43	49
RENTE D'EDUCATION	963	965	1 031	1 033
CAPITAUX DECES	179	256	202	285
FRAIS D'OBSEQUES	155	170	183	215
<b>TOTAL</b>	<b>14 235</b>	<b>14 339</b>	<b>14 271</b>	<b>14 397</b>

## 5. Indicateurs proposés au titre de la qualité de gestion

Indicateurs qualité de gestion	Niveau à fin 2025
<b>Délai de traitement des nouveaux dossiers reçus complets</b>	
Prestation	Moyenne
Invalidité	30 j
Frais d'obsèques	28 j
Décès	25 j
Rente d'éducation	34 j
Rente de conjoint	40 j

Indus	Niveau à fin 2024	Niveau à fin 2025
Montant Brut	611 K€	562 K€
Montant net au 31déc. après dépréciation	88 K€	83 K€
Montant recouvré sur l'année par le recouvrement contentieux	188 K€	206 K€

## 6. Les statistiques de l'action sociale

Montant total des aides accordées en 2025	223 439,77 €
Montant total des secours versés	130 435,11 €
Montant restant à verser	93 004,66 €

Nombre de dossiers réceptionnés en 2025	239
Nombre de dossiers sans droits réceptionnés	21
Nombre de dossiers restés sans suite	15
Nombre de dossiers présentés	147
Nombre de dossiers secours acceptés	110
Nombre de dossiers refusés	29
Nombre de dossiers à représenter	8
Nombre de dossiers en attente de justificatifs	56

## 7. Les états comptables

### 7.1. Compte technique des opérations non-vie (en milliers d'Euros)

	Opérations brutes	Opérations nettes 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2024
<b>Cotisations acquises</b>	<b>64 604</b>	<b>64 604</b>	<b>63 396</b>
Cotisations	64 604	64 604	63 396
<b>Produits des placements alloués du compte non technique</b>	<b>3 599</b>	<b>3 599</b>	<b>4 914</b>
Autres produits techniques	1	1	
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-48 593</b>	<b>-48 593</b>	<b>-43 705</b>
Prestations et frais payés	-46 190	-46 190	-46 746
Charges des provisions pour sinistres	-2 403	-2 403	3 041
Charges des autres provisions techniques	7 434	7 434	9 594
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-265</b>	<b>-265</b>	<b>-891</b>
Frais d'acquisition			
Frais d'administration	-265	-265	-891
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-1 089</b>	<b>-1 089</b>	<b>-929</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE</b>	<b>25 690</b>	<b>25 690</b>	<b>32 380</b>

### 7.2. Compte technique des opérations vie (en milliers d'Euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2024
<b>Cotisations</b>	<b>58 451</b>	<b>-102</b>	<b>58 349</b>	<b>57 256</b>
<b>Produits des placements</b>	<b>22 623</b>		<b>22 623</b>	<b>22 457</b>
Revenus des placements	8 045		8 045	7 981
Autres produits des placements	2 687		2 687	10 725
Profits provenant de la réalisation des placements	11 891		11 891	3 752
Autres produits techniques	11		11	14
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-39 746</b>		<b>-39 746</b>	<b>-38 868</b>
Prestations et frais payés	-35 004		-35 004	-33 772
Charges des provisions pour sinistres	-4 741		-4 741	-5 096
<b>Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques</b>	<b>460</b>		<b>460</b>	<b>-24 418</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-240</b>		<b>-240</b>	<b>-596</b>
Frais d'acquisition				
Frais d'administration	-240		-240	-596
<b>Charges des placements</b>	<b>-16 624</b>		<b>-16 624</b>	<b>-14 480</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	-520		-520	-819
Autres charges de placements	-14 770		-14 770	-3 794
Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 335		-1 335	-9 867
Autres charges techniques	-985		-985	-846
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE</b>	<b>23 950</b>	<b>-102</b>	<b>23 848</b>	<b>519</b>

### 7.3. Compte non technique en milliers d'Euros (Résultat global)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat technique des opérations non-vie</b>	<b>25 690</b>	<b>32 380</b>
<b>Résultat technique des opérations vie</b>	<b>23 848</b>	<b>519</b>
<b>Produits des placements</b>	<b>34 595</b>	<b>32 742</b>
Revenu des placements	12 302	11 636
Autres produits des placements	4 110	15 636
Profits provenant de la réalisation des placements	18 184	5 470
<b>Charges des placements</b>	<b>-25 423</b>	<b>-21 112</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-795	-1 195
Autres charges des placements	-22 586	-5 532
Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 042	-14 385
<b>Produits des placements transférés au compte technique non-vie</b>	<b>-3 599</b>	<b>-4 914</b>
<b>Autres produits non techniques</b>	<b>356</b>	<b>210</b>
<b>Autres charges non techniques</b>	<b>-552</b>	<b>-412</b>
Charges à caractère social	-552	-412
Autres charges non techniques		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>10 649</b>	<b>3 677</b>
Produits exceptionnels	11 425	3 677
Charges exceptionnelles	-777	
Impôt sur le résultat	-19 384	-17 457
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>46 179</b>	<b>25 633</b>

## 7.4. Bilan au 31 décembre 2025

Actif en milliers d'euros	2025	2024
<b>Actifs incorporels</b>	<b>14</b>	<b>38</b>
<b>Placements</b>	<b>1 156 874</b>	<b>1 154 758</b>
Terrains et constructions	8 940	9 099
Placements dans des entreprises liées	62 209	62 209
Autres placements	1 085 724	1 083 450
<b>Créances</b>	<b>23 598</b>	<b>22 017</b>
Créances nées d'opérations directes	6 248	4 996
Autres créances	17 350	17 020
Personnel	21	19
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	6 981	8 613
Débiteurs divers	10 348	8 388
<b>Autres actifs</b>	<b>40 467</b>	<b>9 729</b>
Actifs corporels d'exploitation	183	182
Avoirs en banque, CCP et caisse	40 284	9 547
<b>Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>3 522</b>	<b>3 621</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	3 350	3 446
Autres comptes de régularisation	172	174
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 224 475</b>	<b>1 190 163</b>

Passif en milliers d'euros	2025	2024
<b>Fonds propres</b>	<b>447 423</b>	<b>401 244</b>
Autres réserves	401 244	375 611
Résultat de l'exercice	46 179	25 633
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>772 180</b>	<b>772 928</b>
Provisions d'assurance vie	424 215	424 675
Provisions pour sinistres (Vie)	58 373	53 631
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	21 825	19 422
Autres provisions techniques (Non-Vie)	267 767	275 200
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>976</b>	<b>1 491</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>3 892</b>	<b>14 500</b>
Dettes nées d'opérations directes	305	175
Autres dettes	3 586	14 325
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	11	0
Personnel	355	433
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	1 859	1 616
Créditeurs divers	1 361	12 275
<b>Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>4</b>	
<b>Total du passif</b>	<b>1 224 475</b>	<b>1 190 163</b>

## 7.5. Les résultats des cinq derniers exercices (en K€)

Résultat des 5 derniers exercices (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations brutes de réassurance	119 611	118 284	121 119	120 754	123 055
Cessions en réassurances	- 102	- 102	- 102	- 102	- 102
Cotisations nettes de réassurance	<b>119 509</b>	<b>118 182</b>	<b>121 017</b>	<b>120 652</b>	<b>122 953</b>
Charges de Prestations	- 76 558	- 15 263	- 32 020	- 95 194	- 77 642
MARGE APRES DOTATION AUX PROVISIONS TECHNIQUES	42 951	102 919	88 997	25 458	45 311
Autres produits non techniques	2 077	229	457	210	356
Autres charges non techniques	- 124	- 584	- 299	- 412	- 552
Résultat financier	18 385	- 11 757	17 333	19 607	15 172
Frais de gestion	- 4 644	- 4 691	- 4 988	- 5 452	- 5 371
Résultat exceptionnel	23	239	- 15 602	3 676	10 648
Impôt sur sociétés	- 25 046	- 20 884	- 25 683	- 17 454	- 19 384
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>33 623</b>	<b>65 471</b>	<b>60 215</b>	<b>25 633</b>	<b>46 179</b>

## 7.6. Analyse du résultat 2025

### 1. Chiffres

Résultat de l'année 2025	+ 46 179 k€ (Hors plus-values latentes de + 94 553 k€)
Résultat technique	+ 45 311 k€
Frais de gestion	- 5 371 k€ (4,37%)
Résultat financier	+ 15 171 k€
Autres Résultats (non technique ; impôts...)	- 8 932 k€

MCR	41,9 M€	Ratio de couverture	1 369%
SCR	167,8 M€	Ratio de couverture	342 %

Actifs financiers non grevés par des engagements : 367 914 k€ pour 2025 contre 315 847 k€ en 2024

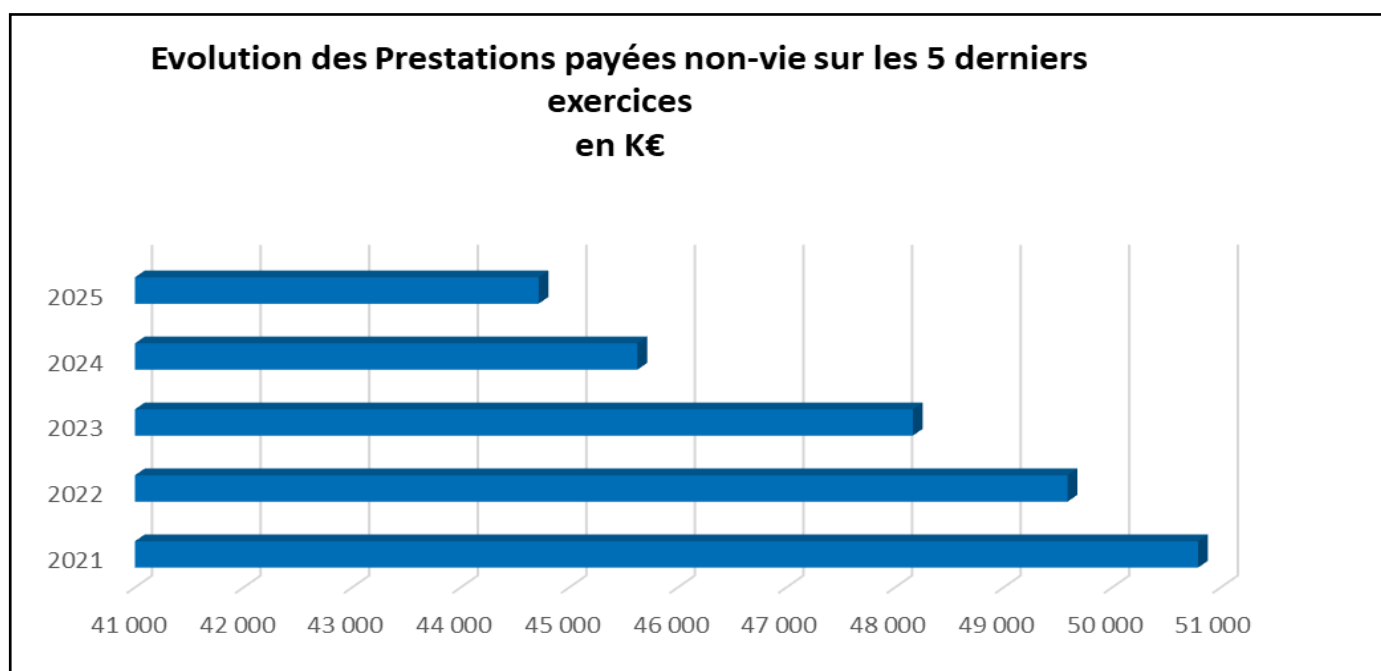
## 2. Analyse de l'activité et de la situation financière

### 2.1. Evolution des cotisations et des charges de prestations

- Pour mémoire, le taux d'appel de cotisation a été modifié au 1er septembre 2024. De 2%, il est passé à 1,80%. Malgré cela, les cotisations augmentent sur l'exercice : nous constatons une augmentation de presque 2 %, soit 2,3 millions d'euros. L'exercice enregistre un total de 123,1 millions d'euros de cotisations contre 120,7 sur l'exercice précédent.
- Le montant des prestations payées est une nouvelle fois stable par rapport à l'exercice précédent : une augmentation de 0,1% est constatée, de 78,31 millions d'euros à 78,39 millions d'euros. L'analyse par poste de prestations précise cependant que les prestations non- vies (invalidité) qui représente le poste le plus important (57%) est en recul de presque 2 %. Dans le même temps, les prestations vie augmentent de 0,9 millions d'euros, soit 3,01% (ces prestations vies ont été revalorisés au 01 janvier 2024).

Evolutions des prestations payées (en k€)						
	2021	2022	2023	2024	2025	△ (+/-)
Prestations Décès	12 081	13 180	11 509	13 181	13 993	6,16%
Prestations Frais d'obsèques	618	581	565	528	668	26,48%
Rentes Conjoint	13 059	13 846	13 872	13 556	13 389	-1,24%
Rentes Education	4 166	4 174	3 939	5 423	5 624	3,70%
Pensions d'invalidité (non-vie)	50 792	49 590	48 165	45 628	44 718	-1,99%
<b>Total Prestations</b>	<b>80 717</b>	<b>81 370</b>	<b>78 050</b>	<b>78 315</b>	<b>78 391</b>	<b>0,10%</b>

- **Graphe des prestations payées non-vie**



## 2.2. Evolution des charges de provisions

Entre les inventaires de fin décembre 2024 et fin décembre 2025, le taux technique non-vie est passé de 2,25 % à 2,39 % et le taux technique vie de 1,75 % à 2 %.

- Provisions Garantie non-vie

La provision mathématique non-vie est diminuée de 1,3%, du fait en partie de l'augmentation du taux technique. La provision pour sinistre à payer augmente de 2,6 M€.

- Provisions Garantie vie

La provision mathématique vie augmente de 5,5 M€ et elle est désormais de 411,9 M€. Cette augmentation s'explique par l'utilisation d'un taux technique Vie pour la garantie MGD (maintien garantie décès) de 2% (au lieu de 2,39%). Sur les exercices précédents, cette garantie était traitée avec les provisions non-vie.

L'augmentation de 2024 (+22 M€) s'expliquait naturellement par l'amélioration des garanties décès et rentes éducation au 1er janvier 2024.

Sur 2025, la provision pour prestations à payer vie augmente de 10,4% pour atteindre un montant de 56,7M€.

- Provision pour frais

Sur l'exercice, la révision du taux de frais gestion applicable sur les provisions techniques, de 4,51% à 3%, entraîne une diminution de la provision pour frais de 10,9 M€. Le montant total de provision pour frais de gestion est de 22,5 M€.

Au global, l'impact de l'augmentation des provisions techniques (vie et non-vie) sur l'exercice, soit 10,1 M, est compensé par la diminution de la provision pour frais de gestion (variation globale à la baisse de 0,7 M€).

Les Provisions techniques et provisions pour frais							
En K€							
Les Provisions techniques brutes en M€	2023	2024	2025	2025/2024	r(+/-)	2024/2023	r(+/-)
<b>Provisions mathématiques</b>							
<b>Non vie (invalidité)</b>	273 525	263 324	259 968	-3 357	-1,3%	-10 201	-3,7%
<b>Vie</b>	384 419	406 349	411 860	5 511	1,4%	21 930	5,7%
<b>Provisions pour sinistre à payer</b>							
<b>Non vie (invalidité)</b>	21 574	18 584	21 189	2 606	14,0%	-2 990	-13,9%
<b>Vie</b>	46 615	51 317	56 672	5 355	10,4%	4 702	10,1%
<b>Provisions globales hors frais de Gestion</b>	<b>726 133</b>	<b>739 574</b>	<b>749 689</b>	<b>10 115</b>	<b>1,4%</b>	<b>13 440</b>	<b>1,9%</b>
<b>Provision pour frais de Gestion</b>	<b>29 917</b>	<b>33 355</b>	<b>22 491</b>	<b>-10 864</b>	<b>-32,6%</b>	<b>3 438</b>	<b>11,5%</b>
<b>Taux de frais</b>	<b>4,12%</b>	<b>4,51%</b>	<b>3,00%</b>				
<b>Total provisions</b>	<b>756 050</b>	<b>772 928</b>	<b>772 180</b>	<b>-749</b>	<b>-0,1%</b>	<b>16 878</b>	<b>2,2%</b>

### 2.3. Résultat des investissements

Le résultat de la gestion de nos actifs cédés est en diminution par rapport à l'exercice précédent.

- **15 171 K€ en 2025**
- **19 607 K€ en 2024**

L'année financière est contrastée avec un résultat positif qui a performé sur un certain nombre de classe d'actifs, la performance globale du portefeuille en 2025 étant de 3,30 %.

La classe d'actifs actions a performé (+9,6 %), bénéficiant de marchés financiers favorables malgré un contexte géopolitique instable. En France, l'indice CAC 40 a connu une progression de plus de 10 %.

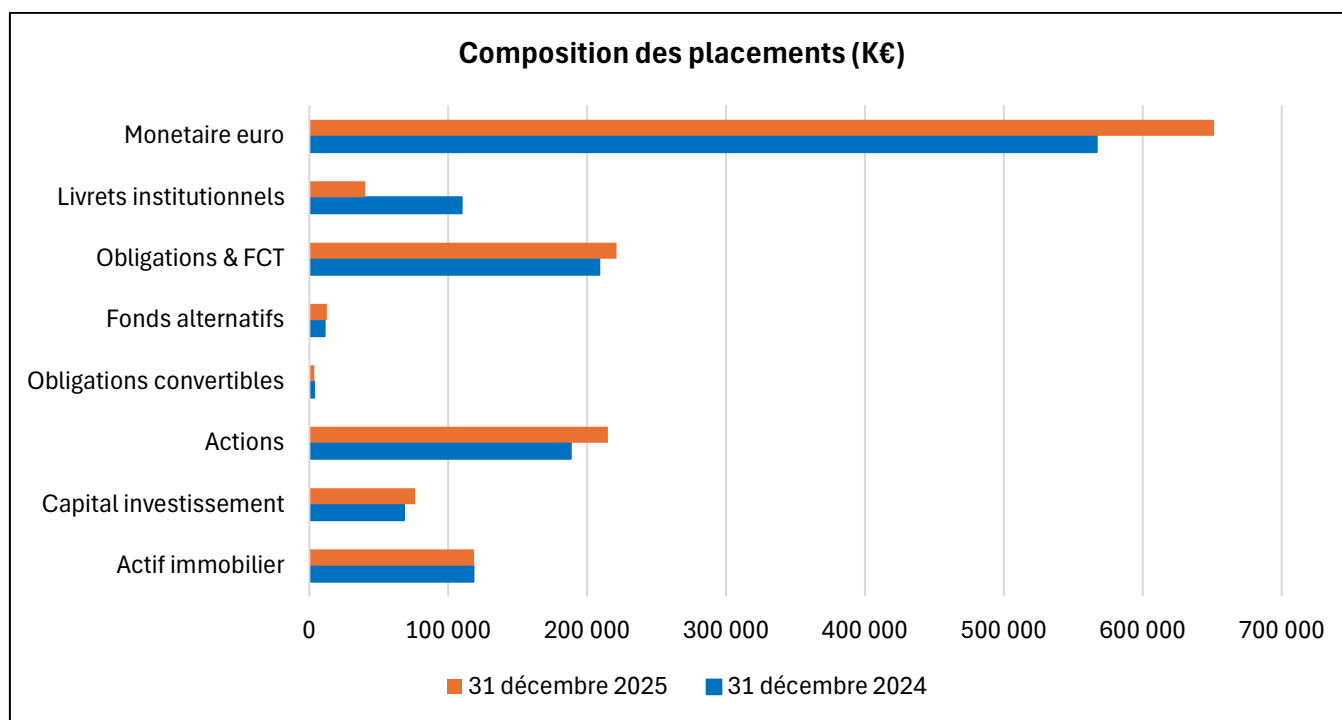
Sur l'obligataire, la performance est positive mais avec un ralentissement par rapport à 2024 liée aux difficultés, provisionnées, sur deux entreprises.

Pour les fonds monétaires, les rendements sont encore élevés (2,66%) mais en diminution progressive du fait de la baisse des taux courts.

Sur le capital investissement, à date, les résultats ne sont pas forcément au rendez-vous sur l'exercice (+1.1%). La difficulté réside dans les sorties d'investissement qui ne se réalisent pas et nous restons pour un certain nombre de fonds dans le cadre de la courbe en J.

Sur les actifs immobiliers, les résultats sont en baisse mais nous sommes à l'arrêté du 31 décembre sur des valorisations à la fin du troisième trimestre alors que, généralement, les résultats sont ajustés sur le dernier trimestre.

La composition et la diversification du portefeuille permettent de maintenir un résultat financier conforme aux attentes et dans le respect de nos contraintes prudentielles.



### 7.7. Événements postérieurs à la clôture

Le samedi 28 février 2026, une offensive américano-israélienne a eu lieu en Iran.

## **7.8. Délais de paiements clients et fournisseurs**

### **1. Clients**

- Les cotisations sont déclarées via la DSN et payables au plus tard le 5 du mois suivant.
- Les modes de paiements sont les suivants :
  - Par virement ;
  - Par prélèvement ;
  - Par chèque.
- Aucune pénalité de retard n'est appliquée.

### **2. Fournisseurs**

- Le solde des factures non réglées au 31-12-2025 se porte à 261 013,92 euros TTC et se décompose de la manière suivante :
  - 207 648,85 euros TTC de factures à payer à 30 jours fin de mois ;
  - 53 365,07 euros TTC de factures en litiges ou en attente.
- Aucun retard de paiement ayant entraîné des pénalités ou intérêts n'a été constaté, et les factures fournisseurs sont enregistrées et traitées via la GED.

## 8. Investissement responsable et RSE

Notre Institution a continué en 2025 de consacrer une partie de ses investissements à des thématiques durables.

Les tableaux de bords trimestriels de suivi des indicateurs extra-financiers et des risques de durabilité ont été affinés afin d'avoir une meilleure connaissance des valeurs et supports associés impactant négativement notre portefeuille d'un point de vue environnemental.

Les renseignements de l'université de Yale CELI qui recense, au travers de listes, les sociétés en fonction du niveau d'engagement ou désengagement de leurs activités en Russie, restent un pilier phare de nos décisions d'exclusions pour tous les nouveaux investissements.

Cette année a aussi été marquée par la directive Omnibus qui vise à simplifier les obligations relatives à la publication d'informations et au devoir de vigilance en matière de durabilité.

Le champ d'application de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) a ainsi été révisé et l'Institution est désormais exemptée de ce reporting. L'étude d'un rapport volontaire au travers de la norme VSME est en cours.

Enfin, l'Institution a rejoint fin novembre 2025 le parcours « Finance et Assurance » de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) afin de mieux comprendre les enjeux écologiques et leurs impacts sur le monde et l'entreprise, et ainsi appuyer les futurs développements autour des sujets ESG.

## 9. Perspectives 2026

Pour 2026, l'accent sera mis sur l'adaptation proactive à un environnement réglementaire en constante évolution. Les évolutions du cadre Solvabilité II seront intégrées et anticipées, avec un ajustement du dispositif de gouvernance, du système de gestion des risques et des processus de pilotage prudentiel afin de maintenir une conformité robuste et une maîtrise effective des activités.

La mise en conformité avec la Directive Européenne DORA sur la résilience opérationnelle et numérique du secteur de l'assurance constituera un axe majeur de travail, afin de garantir la continuité et la sécurité des systèmes d'information, en cohérence avec les standards européens.

Par ailleurs, le déploiement progressif de la facturation électronique est prévu pour septembre 2026, représentant une étape importante dans la modernisation des processus et le renforcement de l'efficacité opérationnelle.

Dans ce contexte réglementaire et opérationnel en transformation, l'accent restera mis sur la vigilance, l'adaptation et l'amélioration continue, afin de consolider la solidité du dispositif prudentiel et la qualité des services.